



Ville de Bernay
Délibération : 04
Conseil du 04 octobre 2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 OCTOBRE 2021 -

Délibération n° 75-2021

Rapporteur : Monsieur Mickael PEREIRA

L'an deux-mille-vingt-et-un, le quatre octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Hugues CANTEL, Laure BONMARTEL, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Marie-Lyne VAGNER, Claudine HEUDE à Sara FERAUD, Jocelyn COUASNON à Pierre BIBET, Julien LEFEVRE à Gerard LEMERCIER

Absents : Pierre JALET, Françoise ROUTIER, François VANFLETEREN

Date de la convocation : 28 septembre 2021.

Mickael PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs au regard de la réalité des effectifs, il convient de créer et de supprimer des emplois :

Grade	Nombre	
Auxiliaire puéricultrice Principal 2 ^{ème} classe	+ 1	Réussite d'un agent au concours de la fonction publique
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- 1	Poste non pourvu à la suite de réussite au concours de l'agent susmentionné
Adjoint d'animation 28/35	- 1	Poste non pourvu suite passage agent sur un 35h

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser la suppression et la création de ces postes

DÉLIBÉRATION :

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n°83-364 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable de la Commission « *Administration générale, finances et économie* », en date du 22 septembre 2021

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'AUTORISER** la création et la suppression de ces postes,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget,

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 07/10/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

